

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	AGRICA EPARGNE Actions Responsables - Part A
Code AMF :	990000129949
Initiateur du PRIIPS :	AGRICA EPARGNE SAS
Site Web :	www.agricaepargne.com
Contact :	01.71.21.64.85 info@agricaepargne.com
Autorité compétente	Ce FIA est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Pays d'autorisation et agrément :	AGRICA EPARGNE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du document :	23/05/2025

En quoi consiste ce Produit ?

Type :

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises.

Maturité :

Le fonds est créé pour une durée indéterminée.

Investisseurs de détail visés :

Ce produit est distribué dans le cadre des offres d'épargne salariale et est réservé aux salariés, anciens salariés retraités et éventuellement mandataires sociaux et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes. Ce produit s'adresse aux investisseurs informés sur les marchés et instruments financiers, pouvant immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans et ne cherchant aucune garantie ni protection en capital (les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE).

Objectifs :

Le Fonds AGRICA EPARGNE Actions Responsables (« FCPE ») est un fonds nourricier du fonds commun de placement AGRICA EPARGNE Euro Responsable (« FCP Maître ») et qui a la même classification AMF que son FCP Maître classé dans la catégorie « Actions de pays de la zone Euro ».

Le FCPE est par ailleurs investi en quasi-totalité et en permanence en parts « B » (FR0013529856) du FCP Maître et, accessoirement en liquidités.

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du FCP Maître du fait des frais de fonctionnement et de gestion propres au FCPE.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE sont identiques à ceux du FCP Maître.

L'objectif du Fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection de valeurs mobilières respectant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance définis par la société de gestion en vue d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU, sur la période de placement recommandée.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Le FCP opère sur le marché de la zone Euro. Les actions hors zone Euro ou hors MSCI EMU pourront représenter au maximum 10% de l'actif.

L'investissement en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net. Le fonds ne privilégiera pas de secteur d'activité.

Le portefeuille est principalement composé de grandes valeurs (capitalisations supérieures à 5 milliards) mais peut être également exposé sur des petites et moyennes valeurs dans la limite de 20% de l'actif.

Indicateur de référence : 100% MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis). L'indice sera rebalancé mensuellement sur les cours de clôture du dernier jour ouvré du mois.

Le FIA adopte un style de gestion active. Le gestionnaire met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, sociaux et de gouvernance ("ESG") pouvant être distingué en 3 grandes phases :

- Détermination de l'univers d'investissement responsable,
- Sélection des valeurs composant le portefeuille,
- Respect des objectifs de performance extra-financière.

La prise en compte des critères extra-financiers est une approche dite en "sélectivité". Dans cette approche, la prise en compte de critères extra-financiers consistant à sélectionner les meilleurs émetteurs sur la base de leur notation extra-financière et/ou d'exclure des émetteurs sur la base de caractéristiques extra-financières, permet une réduction d'au minimum 20% de l'univers d'investissement de référence, le MSCI EMU.

L'analyse ESG repose sur une méthodologie propriétaire combinant best in class, "Impact" et exclusion ESG/climat. En application de cette méthodologie chaque émetteur de l'univers de référence (ici le MSCI EMU) est classé dans une des trois catégories suivantes : A (émetteurs best in class ESG), B (Impact émetteurs, c'est-à-dire des émetteurs contribuant positivement aux Objectifs de développement durable ou alignés aux critères de la Taxonomie Européenne), et C (émetteurs exclus). Le taux minimum de couverture extra-financière représente 90% de l'actif net du Fonds hors liquidités. L'analyse ESG porte sur plus de 38 critères définis par les conventions internationales et traités, activés selon leur pertinence sur le plan de l'activité du secteur et de l'entreprise, et structurés autour des 3 grands piliers : l'Environnement, le Sociale et la Gouvernance.

Le **pilier Environnement** analyse la stratégie environnementale, climatique et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des effets sur l'eau et sur l'air, des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, des conséquences liées à l'utilisation et l'élimination des produits, ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

Le **pilier Social** analyse des risques attachés au respect des droits de l'homme sur les lieux de travail (travail forcé, travail des enfants, liberté syndicale) et dans la société au sens large, à l'amélioration continue des conditions d'emploi, de travail et des relations professionnelles. Il tient compte également des risques attachés au respect des droits des clients, intégration des standards sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement. Enfin, il évalue son analyse à l'engagement de l'entreprise sur ses différents territoires d'implantation.

Le **pilier Gouvernance** analyse dans un premier temps l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossage des critères de performance à la rémunération des dirigeants. Puis il s'étend à la stratégie de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, et notamment la prévention et la lutte contre la corruption.

En outre, la méthodologie déployée vise à suivre les entreprises impliquées dans des controverses critiques sur l'ensemble des enjeux ESG ci-dessus.

Le prospectus du fonds précise la nature de ces critères et les limites de l'approche retenue.

Le fonds pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM français et européens et de FIA français jusqu'à 10% de l'actif net.

Le FIA n'interviendra pas sur les marchés des produits dérivés. Les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ne sont pas autorisées.

Afin de gérer la trésorerie, le FIA pourra effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

Faculté de rachat :

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. Les ordres doivent être adressés au teneur de compte conservateur le lundi midi au plus tard pour être exécutés sur la valeur liquidative du mardi.

De plus amples détails sont exposés dans le règlement AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES.

Politique de distribution :

Les revenus et les plus-values nettes réalisées des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Dépositaire :

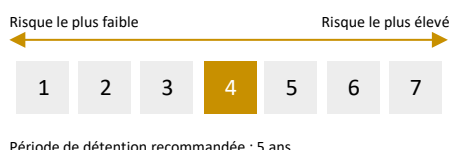
CACEIS Bank

Informations complémentaires :

Le règlement et les derniers documents annuels et périodiques règlementaires du FCPE sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'AGRICAP EPARGNE - 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.agricapargne.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Des risques supplémentaires non inclus dans l'indicateur synthétique de risque (ISR) peuvent influencer la performance du fond tels que : le risque de liquidité, le risque discrétionnaire, le risque de change, risque de durabilité, etc. Veuillez-vous référer au règlement AGRICA EPARGNE ACTIONS RESPONSABLES pour plus d'informations.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit complétée par celle de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 460 €	3 280 €
	Rendement annuel moyen	-55,4%	-20,0%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 720 €	10 090 €
	Rendement annuel moyen	-22,8%	0,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 220 €	13 460 €
	Rendement annuel moyen	2,2%	6,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 870 €	14 850 €
	Rendement annuel moyen	28,7%	8,2%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2023 et 31/12/2024.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2018 et 30/06/2023.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et 31/03/2021.

Un indice de référence approprié a été utilisé pour ce Fonds car il ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si AGRICA EPARGNE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité d'AGRICAP EPARGNE, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	415 €	1 117€
Incidence des coûts annuels (*)	4,2%	1,9% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,0% avant déduction des coûts et de 6,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,2% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	115 €
Coût de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à AGRICA EPARGNE :

- Par courrier : AGRICA EPARGNE, 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
- Par e-mail : info@agricaepargne.com

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur le site internet à l'adresse www.agricaepargne.com/informations-reglementaires.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.agricaepargne.com. Un exemplaire papier pourra être mis à disposition gratuitement sur simple demande.

Performance passée :

Vous pouvez consulter les performances passées du Fonds sur les dix dernières années, ou le cas échéant, le nombre d'années disponible depuis sa création sur www.agricaepargne.com.

Scénarios de performance :

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.agricaepargne.com.